

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008  
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
**Ludovic LIONS**  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° *2008-9-6-12*  
Séance du vendredi 5 septembre 2008

### **CARTOGRAPHIE TRIDIMENSIONNELLE DU POTENTIEL GEOTHERMIQUE DU HAUT-RHIN : PROGRAMME INTERREG IV SUR LE POTENTIEL GEOLOGIQUE PROFOND DU FOSSE RHENAN SUPERIEUR**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer une aide de 25.000 € au Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM). Des crédits sont inscrits, dans la section de fonctionnement, au Programme C072, Chapitre 65, fonction 731, nature 65736.

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions